

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

SEANCE DU 15 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

Présents : ABELLA Gérard, FARO-TAURINES Bernadette, ARGELIES René, JOFFRE Edith, JACQUET Jean-François, LORIZ-GOMEZ Sylviane, PLARD Geneviève, CASSAN Pierrette, ENJALBY Christiane, ENJERLIC Philippe, JAMME-SERRES Arnaud, BONHUIL-SABOT Frédéric, GIL Sandrine, LACROIX Olivier, MORLA Alexandre, VIEREN Dominique.

Absents procurations : LONG Jean-Emmanuel (ABELLA Gérard), ALBERT Sylvie (ARGELIES René), FERREIRA Sylvie (JOFFRE Edith), DUIVON Stéphane (JACQUET Jean-François), LEGRAND Mélanie (JAMME-SERRES Arnaud), SIMAEYS Julia (ENJALBY Christiane)

Absent : DUMOULIN Alexandre.

Monsieur René ARGELIES est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°3

OBJET : URBANISME – ZAC « DE LA PLAINE » – RECOURS A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Expropriation, notamment ses articles L 411-1 et R 122-4,

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants.

VU la délibération n°2015- 40 du Conseil Municipal de la Commune de Boujan sur Libron en date du 9 juillet 2015 portant sur les modalités d'ouverture à l'urbanisation de la zone « AU1 » de la Plaine et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

VU la délibération n°2021-51 du Conseil Municipal de la Commune de Boujan sur Libron en date du 2 décembre 2021 par lequel l'assemblée délibérante a pris acte du projet de dossier de création de la ZAC de « la Plaine », a autorisé Monsieur le Maire à saisir la Mission Régionale d'Autorité environnementale et a approuvé les modalités de la participation du public par voie électronique,

CONSIDERANT que la réalisation de la ZAC « de la Plaine » nécessite d'être déclarée d'utilité publique par la Préfecture de l'HERAULT,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 2 décembre 2021, le Conseil Municipal a pris acte du projet de dossier de création de la ZAC « de la Plaine » qui avait été établi pour permettre la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble sur le secteur « AU1 » du PLU conformément aux dispositions du PLU en vigueur et notamment de son Orientation d'Aménagement et de Programmation.

L'opération doit permettre de créer un nouveau quartier comprenant une centaine de logements accompagnés d'équipements publics comme des espaces verts, des zones de stationnement, du cheminement doux, ainsi que des dispositifs de gestion des eaux pluviales.

Le dossier comprenant l'étude d'impact a été soumis à l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale et cette dernière, en date du 9 février 2022, a sollicité des compléments à l'étude d'impact du projet.

Ces derniers sont en cours de finalisation, ce qui va permettre à la Commune de saisir à nouveau l'autorité environnementale pour recueillir son avis sur le projet de création de la ZAC « de la Plaine » et sur l'étude d'impact complétée pour tenir compte de ses précédentes recommandations.

Aux termes de cette consultation, la Commune pourra poursuivre la procédure de ZAC et soumettra alors à la participation du public par voie électronique le dossier, selon les modalités qui avaient été définies lors du Conseil Municipal du 2 décembre 2021, délibération n° 4, en vue de procéder ensuite à l'approbation du dossier de création.

Afin de permettre la réalisation de cette opération d'aménagement, il apparaît opportun d'envisager de recourir à la Déclaration d'Utilité Publique.

Ceci devra donc conduire la Commune à établir le dossier de demande d'ouverture d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique afin de solliciter du Préfet de l'HERAULT l'ouverture de cette enquête publique.

Le dossier devra comprendre les pièces requises par les dispositions de l'article R 122-4 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et R 123-8 du Code de l'Environnement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- DECIDER D'ACTER de recourir à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour permettre la réalisation de la ZAC « de la Plaine »,
- L'AUTORISER à faire constituer le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour permettre la saisine des services de la Préfecture de l'HERAULT pour que puisse s'ouvrir cette enquête publique.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité (21 votes pour et 1 vote contre : Mr VIEREN Dominique)

DECIDE :

- **D'ACTER** de l'opportunité de recourir à la Déclaration d'Utilité Publique pour permettre la réalisation de l'opération d'aménagement de la ZAC « de la Plaine » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire constituer le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- **DIT** que la présente délibération sera affichée un mois en Mairie et sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de BEZIERS dans le cadre du contrôle de légalité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Le Maire
Gérard ABELLA



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-
Préfecture le 16/06/2023
Fait à BOUJAN SUR LIBRON
Le 16/06/2023